

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2019

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, M. Benoît Chagny, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Valérie Matray.

Excusés : Anne-Marie Fuet (*pouvoir à Jean-Paul Robin*), Alain Laforest (*pouvoir à Patrick Favre*), Christiane Rampon (*pouvoir à Jany Cancela*),

Secrétaire de séance : M. Pierre Coillard

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2019

Observations :

Un conseiller souhaiterait ajouter au sujet « Subvention les amis du caveau » : *qu'une conseillère n'aurait pas dû participer au vote du sujet d'urbanisme : PLU demande de modification à la CCSB.*

Une adjointe demande la substitution de la phrase notée : *"une adjointe demande si des conseillers municipaux font partie de l'association afin qu'ils ne prennent pas part au vote en tant que conseiller municipal intéressé"* et les ajouts suivants : *"le versement de la subvention a été validée par la commission des finances"* et *"la conseillère municipale concernée par la modification du PLU aurait dû également quitter la séance au moment du vote."*

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2019.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- que Monsieur Yves Bertrand, Maire de Charentay est décédé. Aucune information pour l'instant n'a été donnée pour les funérailles.

- que le secrétariat de mairie sera fermé pendant les congés du 12 au 23 août inclus.

- d'un courrier du département informant la commune que le montant des droits de mutation pour l'année 2018 s'élève à 51 739,49 €. 30 000 € avait été budgétisé.

- d'un courrier d'une habitante du village refusant l'installation d'un compteur « Linky » sur sa propriété.

- d'une carte de remerciements de Céline et Erich Fournier pour leur mariage.

- d'un courrier de la CCSB informant que les créneaux « piscine » pour l'année scolaire 2019/2020 sont positionnés les vendredis matin de 9h25 à 10h00 au 1^{er} semestre. Suite à ce courrier reçu par l'école, la directrice a fait une demande de transport auprès de Maisonneuve, demande refusée dans un premier temps, les bus de transports scolaires n'étant pas encore rentrés de leur tournée. Une demande a été faite auprès d'un autre transporteur mais celui-ci engageait un coût supplémentaire pour la commune de plus de 1 000 €. Après intervention de la secrétaire de mairie, les transports Maisonneuve proposent un départ pour la piscine 10 minutes après l'horaire demandé par la directrice, ce qui laissera le temps au chauffeur de venir jusqu'à Régnié-Durette. Monsieur le Maire remercie Perrine Perrault, secrétaire de mairie, pour avoir renégocié avec Maisonneuve.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente une DIA pour les parcelles AL 247 et AL 248 «101, impasse des anémones ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Déclaration de cession d'un fonds de commerce artisanal

Françoise Coquillion informe le conseil que le 27 juillet 2010, le conseil municipal avait instauré un droit de préemption sur les fonds de commerces et artisanaux sur le bourg et à Saint-Vincent. Elle présente une demande reçue le 18 juillet 2019 concernant la cession du fonds artisanal de « Robin Jean-Paul » 208, chaussée d'Erpent. Monsieur le Maire étant concerné par le sujet, il quitte la séance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour », décide de ne pas préempter ce fonds artisanal.

Projet de vente d'une partie d'un terrain à M. Calautti et Mme Aujogues

Françoise Coquillion, explique la demande de M. Calautti et Mme Aujogues intéressés par l'achat d'une portion de pelouse d'environ 87 m² jouxtant leur propriété lieu-dit « La Place » à l'entrée du lotissement de l'Opac.

Il est évoqué, entre autres, la présence d'un regard de compteurs d'eau du lotissement, la nécessité de garder un passage pour les piétons qui réduirait donc la surface demandée et la crainte que l'entrée du lotissement ne soit dénaturée modifiant ainsi l'ensemble du site.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « contre » et 1 abstention, émet un avis défavorable à la vente de la portion de terrain demandée par M. Calautti et Mme Aujogues.

Un adjoint fait part de la réalisation actuelle d'un mur de clôture. Il est précisé que les murs de clôture sont autorisés pour une hauteur maximum de 1,80m et uniquement sur 30% du périmètre de la parcelle concernée.

Accord de principe pour l'achat d'un terrain « emplacement réservé » au PLU appartenant au GFA Labruyère à droite du cimetière du bourg

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, que lors de la dernière séance de conseil municipal, un courrier du GFA Labruyère avait été lu, demandant à la commune son intention ou non d'acquiescer la parcelle cadastrée AE 274 d'une superficie de 1 234 m², jouxtant le cimetière du bourg et située en emplacement réservé au PLU. Françoise Coquillion explique que la commission urbanisme est favorable à cette acquisition qui permettrait la réalisation d'un parking et ainsi un accès moins dangereux au cimetière. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rencontrer le GFA Labruyère et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour acquiescer ce terrain cadastré AE 274.

Protocole et lettre de mission au CAUE pour l'aménagement ouest du centre village

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, informe le conseil que le projet de lotissement « Chemin de la place » a fait l'objet à ce jour de simples esquisses par le promoteur. Elle souligne l'attention particulière à apporter au projet de lotissement pour sa bonne intégration dans le milieu environnant, le bien-être de ses occupants comme celui des résidents actuels. Le cheminement doux créant un axe Est-Ouest pour rejoindre le centre village, la construction d'un habitat intergénérationnel associé à la création d'un parking et, également, la prolongation prévisible des constructions jusqu'à la montée des chênes font partie intégrante de ce que l'on pourra considérer comme une véritable extension du centre village.

Dans ce cadre, elle informe les membres du conseil municipal qu'elle a souhaité rencontrer sur place un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du Rhône et le promoteur du projet de lotissement. Suite à cette entrevue, il ressort que chacun est d'accord pour une étude du projet de lotissement et du site sur un périmètre élargi, le but étant une cohésion de l'extension du centre village.

Françoise Coquillion propose au conseil municipal la signature d'une convention d'accompagnement avec le CAUE pour un coût de 200 € représentant le montant de l'adhésion 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la commune adhère au CAUE pour un coût de 200 € en 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement et de conseil.

En ce qui concerne le panneau publicitaire installé par le promoteur en bordure du chemin de la place, un courrier lui sera adressé pour en demander le retrait, car les informations, notamment sur la superficie des lots, sont non seulement prématurées mais également n'ont fait l'objet d'aucun dépôt de dossier d'urbanisme et d'accord de la mairie.

Bâtiments : remplacement du parquet de la salle des fêtes par du carrelage

Georges Montel, informe le conseil qu'il convient de remplacer le parquet de la salle des fêtes par du carrelage. Ce sujet avait déjà été abordé lors du conseil municipal du 25 mars dernier. Le parquet est très abîmé et demande tous les ans un entretien qui coûte cher à la commune. Les travaux consisteraient à couler une chape de béton pour ensuite y apposer du carrelage 60 x 60 en diagonale. Le montant de ces travaux s'élève à 7 200 €. Ils seraient programmés sur septembre octobre. Les associations utilisatrices ainsi que l'école seront prévenues rapidement de l'indisponibilité de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les travaux de remplacement du parquet de la salle des fêtes par du carrelage.

Finances

Décisions modificatives – Virements de crédits

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour :

- l'intégration du montant des droits de mutation plus importants que ce qui avait été budgétisé
- l'octroi de la Dotation de Solidarité Rurale
- l'achat d'un banc pour la classe de petite et moyenne section de maternelle
- les travaux de remplacement du parquet de la salle des fêtes par du carrelage

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
<u>Compte 7381</u> <i>Droit de mutation</i>		+ 21 739 €
<u>Compte 74121</u> <i>Dotation Solidarité Rurale</i>		+ 32 520 €
<u>Compte 023</u> <i>Virement section d'investissement</i>	+7 330 €	

Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 2313 <i>Opération : Bâtiments divers</i> <i>Immo en cours de construction</i>	+ 7 200 €	
Compte 2184 <i>Opération bâtiments divers</i> <i>Mobilier</i>	+ 130 €	
Compte 021 <i>Virement section fonctionnement Région</i>		+7 330 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Syder : Maintenance éclairage public

Georges Montel, délégué au Syder, informe le conseil qu'il y a lieu de remplacer les luminaires suivants :

Paiement en 1 seule fois :

- 2 luminaires dans « l'allée des chênes » : la proposition financière établie par le Syder s'élève à 1 022 €,
- 1 luminaire « chemin des bruyères » : la proposition financière du Syder s'élève à 451 €,
- 1 luminaire « square de l'église » : la proposition financière du Syder s'élève à 548 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les travaux de remplacement des luminaires défectueux tels que présentés avec un paiement en 1 seule fois.

- 1 luminaire « la Chapelière » : la proposition financière du Syder s'élève à 939 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix « pour » et 3 voix « contre » accepte les travaux de remplacement du luminaire à « la Chapelière » avec un paiement en 1 seule fois.

Paiement sur 15 ans :

- pose de 10 ensembles solaires « rue de la distillerie » fourniture et pose de 14 horloges astronomiques sur 14 armoires de commande. Le coût total des travaux s'élève à 27 700 € avec un paiement sur 15 ans soit 2 316 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les travaux de pose de 10 luminaires solaires ainsi que les 14 horloges astronomiques pour l'extinction de l'éclairage public, décide que le paiement s'effectuera sur 15 ans, soit 2 316 € par an

Extension réseau rue Alexandre Poidebard

Sans objet

Renforcement poste « les vergers »

Georges Montel, délégué au Syder, informe le conseil qu'il y a lieu de renforcer le poste « aux vergers ».

Informations prises auprès du Syder, il s'avère que ce poste risque une surchauffe du câble. Les travaux sont à réaliser au plus vite. La proposition financière du Syder s'élève à 1 200 € avec un paiement en 1 seule fois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renforcer le poste situé « aux vergers » pour un montant de 1 200 € avec un paiement en 1 seule fois, dit que les travaux devront se faire rapidement.

Commissions communales et intercommunales

Syder

Georges Montel, informe le conseil que les travaux de remplacement des spots sur le parvis de l'église ont été effectués. Il ne reste plus qu'à l'entreprise Serpollet à sceller les vitres de protection.

Commission bâtiments

Georges Montel, adjoint, informe le conseil municipal :

- que le géomètre est intervenu pour le dossier d'échange de terrain « commune / M. et Mme Taconet », les plans ont été transmis au notaire.
- que les travaux de l'espace loisirs ont débuté avec 15 jours de retard. Pour l'instant, les ouvriers ont étayé la salle, ils vont commencer les coupes sur les différents poteaux.
- qu'il a demandé des chiffrages pour différents travaux de menuiserie : remplacement de la fenêtre dans la cage d'escalier du bâtiment de la mairie, porte de la maison associative, porte du local rangement du comité des fêtes.

- qu'un devis a été demandé pour la démolition du hangar parcelle AL 171 « impasse de l'abattoir » et qu'une relance devra être faite auprès d'EDF pour la dépose du compteur avant la démolition.

Commission communication

Annie Coperet, adjointe, informe le conseil municipal qu'elle a assisté avec Pierre Coillard à une réunion organisée par la Région et le diocèse qui avait pour thème « restauration des églises » où était conviée également la paroisse de Saint-Nicolas de Beaujeu. Plusieurs intervenants ont expliqué leurs rôles et les procédures à tenir pour faciliter le montage des dossiers (subventions, artisans et architectes spécialisés, comité diocésain de l'Art Sacré,...). Plusieurs étapes sont à mettre en place avant de pouvoir lancer des travaux de rénovation : tout d'abord créer une association pour pouvoir récolter des fonds. Annie Coperet a déjà rencontré des personnes souhaitant s'investir pour la restauration de l'église, emblème de notre village. Ce projet doit être avant tout une aventure humaine, communale et commune. Une étude globale devra être menée par un cabinet architecte spécialisé pour faire un état des lieux de l'église, afin de programmer des tranches de travaux.

Commission fleurissement

Annie Coperet, adjointe, informe le conseil qu'un jeune a été recruté en emploi saisonnier, pour principalement arroser les fleurs et nettoyer les espaces verts.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil :

- que le passage du Tour de France sur la commune a été une réussite, avec un nombreux public. Les commerçants ont bien travaillé.

- qu'elle a rencontré avec l'association IPP et Jean-Marc Laforest, M. Large, ancien instituteur de l'école de Durette. Celui-ci souhaite faire don de matériel ayant appartenu à l'école. IPP souhaiterait faire un éco-musée dans l'ancienne mairie avec les objets donnés par Monsieur Large et exposer la maquette de l'église. Les conseillers sont sceptiques quant à mettre la maquette de l'église dans l'ancienne mairie. Elle reprendra donc contact avec Marie-Hélène Labruyère.

Commission tourisme CCSB

Annie Coperet informe le conseil des projets de la commission :

- « signal du Beaujolais » : ensemble composé de 3 bouteilles de 29m de haut avec à l'intérieur espace de vente, parking, espace de dégustation, bureaux,

- « lac des sablons » : travaux d'aménagement pour la création d'une zone naturelle, d'un port, d'un parcours sportif, d'une plage, d'une aire de camping-cars.

- « Mont Saint Rigaud » : réalisation de gradins, requalification de l'entrée du site, création d'une balade des cabanes, installation de jeux type brumisateur, installation de mobilier de confort (table, banc, méridienne, ...) et d'une signalétique, réalisation d'un parcours pédagogique au sommet du Saint-Rigaud. Les travaux devraient débuter en septembre 2019 et durer 4 mois.

- « Mont Brouilly » : le jardin des vignes de Saint-Lager, chaque terrasse proposera une thématique et une mise en scène spécifique. La signalétique sera différente selon les informations données.

- « Côte du Py » : aménagement de 2 tables d'orientation, d'un panneau d'accueil / départ et de mobilier urbain.

- « Terrasse de Chiroubles » : l'inauguration a eu lieu le mercredi 3 juillet.

Un point a également été fait sur les tarifs des taxes de séjour suite à certaines incohérences. Les tarifs 2020 resteront les mêmes que 2019 pour les hébergements classés. Pour les non classés, il est proposé une diminution du taux de collecte soit 2.5% au lieu de 5%.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe les conseillers :

- qu'il a assisté à l'assemblée générale de Beaujolais Basket le 12 juillet dernier. L'association a un budget annuel de 358 000€ avec cette année un déficit de 1 000 € lié au mauvais temps pour le tournoi de la Pentecôte.

- qu'il a assisté à l'assemblée générale du caveau. Michel Rampon a annoncé sa démission de la gérance de celui-ci et de la présidence des « amis du caveau » qui prendra effet au 31 décembre 2019.

- que 2 intrusions ont été constatées dans l'espace loisirs : pour la première les personnes avaient les clés : savon liquide en grande quantité sur le sol, pop-corn par terre et sur le terrain et du tabac un peu partout. Pour la 2^{ème} intrusion, la porte côté terrains extérieurs a été forcée. Des devis vont être demandés pour changer les serrures ou mettre une alarme.

- les associations utilisatrices de l'espace loisirs et de la salle des fêtes recevront prochainement une convention d'occupation des locaux à signer. Une caution leur sera également demandée pour les clés.

- les panneaux publicitaires manifestations : des devis sont en cours. Un mail a été envoyé à toutes les associations pour les affiches qui n'ont toujours pas été enlevées alors que la manifestation est passée depuis plusieurs semaines.
- le service voirie du département a demandé au Président des « amis du lavoir » d'enlever la banderole annonçant leur bal avant le passage du Tour de France. Il a également été spécifié qu'une demande aurait dû être faite auprès du département avant l'installation de celle-ci. D'ici quelques années, les banderoles seront interdites.
- les associations ne respectent plus les délais pour les déclarations de buvette. Certaines ne les demandent pas. Dans ce cas-là, la mairie se dégage de toute responsabilité.
- un bilan concernant le Tour de France sera fait prochainement.
- l'autolaveuse va partir en révision.

Commission culture CCSB

Annick Desplace informe le conseil que :

- dans la cadre du PLUI-H, un état des lieux a été fait sur les équipements culturels.
- suite au déménagement de la caserne de pompiers de Quincié en Beaujolais, la commune lancera la rénovation de la bibliothèque.
- qu'un changement de logiciel du réseau des bibliothèques est prévu car son fonctionnement n'est pas satisfaisant.
- que la médiathèque de Beaujeu ouvrira ½ journée supplémentaire, le samedi matin.

Commission école

Catherine Cinquin, informe le conseil :

- qu'il y aura 127 élèves à la rentrée dont une classe surchargée en petite et moyenne section avec 34 élèves. L'équipe enseignante reste la même.
- que la fête de l'école s'est bien passée, elle remercie l'équipe enseignante, les membres du Sou des Ecoles et le personnel encadrant.
- qu'il a été demandé si le panneau de basket pouvait être déplacé.
- que le nouveau local qui sera prêté au Sou des Ecoles est prêt, le déménagement pourra avoir lieu et la commune récupérera la cave dans le bâtiment de la mairie.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil que le bornage du cheminement piéton « rue de la distillerie » est fait, il reste maintenant à rencontrer les propriétaires des parcelles concernées.

Siamva

Patrick Favre informe le conseil que les travaux concernant le réseau d'assainissement collectif programmés sur la commune pour 2019 sont : 600 m de réseau « chemin des bruyères ».

Commission urbanisme

Françoise Coquillion, informe le conseil :

Pré-dimensionnement du projet de bassin de rétention à « la Chapelière » : une demande a été faite auprès du bureau d'étude afin d'estimer approximativement la surface nécessaire pour le futur bassin de rétention afin d'en informer rapidement le propriétaire de la parcelle concernée et son exploitant. Sachant que le but est, entre autres, d'en connaître la surface exacte.

Modification n°1 PLU : une réunion est prévue fin août avec une personne travaillant au service PLU de la CCSB afin de finaliser les documents à lui remettre dans le cadre de la modification n°1 et, notamment les fiches techniques présentant les bâtiments proposés en changement de destination. Il lui est demandé de reporter cette réunion d'une semaine. La commission urbanisme souhaite en effet se réunir avant pour recenser et compléter les informations à fournir.

Commission commerce

Jany Cancela informe le conseil que le comité de suivi s'est réuni avec Marielle Mercier pour faire un point sur le fonctionnement du multiservices. Le chiffre d'affaires présenté est très bon, le bilan sera transmis fin septembre. Il reste toujours un problème d'électricité, beaucoup trop de consommation, apparemment cela serait lié au congélateur et à la banque froide.

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21h45